

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Session du **1^{er} trimestre 2024**
Séance du **29 janvier 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal de SILLINGY, dûment convoqué le vingt-trois janvier, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire

Nombre de membres en exercice : 29 Secrétaire de séance : Philippe LANGANNE

	Présent	Absent	Pouvoir donné à		Présent	Absent	Pouvoir donné à
Yvan SONNERAT	X			Liliane BORTOLUZZI	X		
Karine FALCONNAT	X			Isabelle RAVIER	X		
Ludovic MONDONGO	X			Isabelle PACHECO			Gérard FLUTTAZ
Fabienne DREME	X			Jérôme CHAMOSSET	X		
Guy PONTAROLLO	X			Nathalie DAVIET	X		
Carole BERNIGAUD	X			Guillemette RIVOIRE			Liliane BORTOLUZZI
Eric FRULLINO	X			Vanessa LEBAILLY			Nathalie DAVIET
Yolande BAUDIN	X			Grégoire BALLANSAT	X		
Philippe LANGANNE	X			Luc DUBOIS			Jean-Marc STEDILE
Gérard FLUTTAZ	X			Jean-Marc STEDILE	X		
Jean-Claude PERCEVAL		X		Sophie FORNUTO		X	
Christine PEPIN	X			Séverine CARTIER	X		
Alain GIMENEZ	X			Corinne BRUCHE		X	
Roger DALLEVET	X			David DEVULDER	X		
Pierre AGERON	X						

Délibération N°2024-03 SYANE - ADHESION AU SERVICE « CYBER PREMIERS PAS »

Vu l'article L. 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L. 1425-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vue la délibération du Bureau Syndical du SYANE du 19 mai 2022 approuvant la candidature du SYANE à l'appel à projets de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'information (ANSSI) « dispositif d'acquisition de produits et licences mutualisés au profit des collectivités territoriales (DEL-2022-123),

Vue la délibération du Comité Syndical du SYANE du 13 octobre 2022 approuvant le lancement du service de cybersécurité « Cyber Premiers Pas », l'organisation et les cotisations financières (DEL-2022-252),

Vu les statuts du Syane approuvés le 8 décembre 2022,

Considérant le transfert au Syane de la compétence « Contribution à la transition énergétique et numérique » figurant à l'article 3.7 de ses statuts approuvés le 8 décembre 2022,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de SILLINGY d'adhérer au service de cybersécurité « Pack Cyber Premiers Pas » proposé par le SYANE,

SUR le rapport de M. le Maire selon lequel :

Il est rappelé que par délibérations du 21/09/2021 et du 14/11/2022, le conseil municipal a approuvé les conditions de mise à disposition permanente des véhicules de la collectivité.

Ces dispositions doivent être validées annuellement par le conseil municipal.



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2024-03	SYANE - ADHESION AU SERVICE « CYBER PREMIERS PAS »
--------------	-----------	--

Le Syndicat propose aux communes et EPCI à fiscalité propre du département de la Haute-Savoie (ci-après dénommés « la Collectivité » ou « les Collectivités »), des solutions de cybersécurité appelées Service « Cyber Premiers Pas », décomposé en quatre modules :

1. Sensibilisation et formation aux risques Cyber notamment au phishing
2. Sauvegarde sécurisée et externalisée des données
3. Sécurisation de la messagerie e-mail, dont l'anti-spam
4. Gestionnaire et coffre-fort de mots de passe

Le SYANE perçoit une subvention de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). Pour bénéficier d'une quote-part de la subvention la commune doit adhérer à au moins 2 modules.

L'adhésion aux services proposés entraîne une contribution financière de la commune soit 0,075 € par habitants-(minimum 87,50 € et maximum 2 500 €). Pour la commune de Sillingy, l'adhésion représente une somme d'environ 430 € par an.

En fonction des modules choisis, la commune devra également d'une cotisation spécifique.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune d'adhérer au service de cybersécurité « Pack Cyber Premiers Pas » proposé par le SYANE, il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention.

➤ **Il est proposé au Conseil municipal :**

- **D'approuver l'adhésion au service de cybersécurité « Cyber Premiers Pas », en application de la délibération du SYANE du 13 octobre 2022 et pour une durée de 4 ans**
- **D'approuver l'ensemble des modalités et conditions administratives, techniques et financières relatives au service « Cyber Premiers Pas », et notamment les dispositions financières telles que fixées dans la convention**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'adhésion au service de cybersécurité « Cyber Premiers Pas »**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération, notamment financières**



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2024-03	SYANE - ADHESION AU SERVICE « CYBER PREMIERS PAS »
--------------	-----------	--

LE CONSEIL MUNICIPAL,

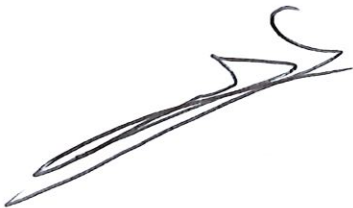
Après en avoir délibéré,

Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	26	Majorité absolue	14
	POUR(S)	CONTRE(S)		ABSTENTION(S)	
	24	0		2 (Jean-Marc STEDILE, Luc DUBOIS)	

ADOpte cette proposition.

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Yvan SONNERAT.



Le secrétaire de séance,
Philippe LANGANNE.



Délibération exécutoire compte tenu :

De sa transmission en Préfecture le : 31/01/2024

De sa mise en ligne le : 01/02/2024

Mairie de Sillingy



Envoyé en préfecture le 31/01/2024

Reçu en préfecture le 31/01/2024

Publié le



ID : 074-217402726-20240129-DEL_2024_03-DE